

Instructions pour remplir le formulaire d'auto-certification des personnes physiques et entrepreneur individuel

Préambule

L'objectif de l'auto certification est de répondre aux exigences des réglementations fiscales américaines (FATCA) et de l'OCDE (NCD ou CRS).

Dans le cadre de la réglementation FATCA, il est nécessaire de déterminer si vous êtes citoyen ou résident américain et dans celui de la réglementation NCD ou CRS, d'identifier la liste des pays dans lequel vous êtes considéré(e) comme résident fiscal.

Comment remplir une auto-certification ?

Pour que l'auto-certification soit valide, **chacun des pavés doit être dûment renseigné.**

Une auto-certification incomplète ou mal renseignée équivaut à une absence de remise de celle-ci avec les éventuelles conséquences¹ rattachées.

Les données en rouge et marquées d'un astérisque sont obligatoires.

Nom* :	<input type="text"/>	Prénom* :	<input type="text"/>
Nom de jeune fille :	<input type="text"/>		
Date de naissance* :	<input type="text"/>	Pays de naissance* :	<input type="text"/>

I. Identification du titulaire du compte

Ce pavé doit être renseigné avec les coordonnées du titulaire du compte.

Soyez vigilant à l'exactitude des informations saisies au regard des documents officiels d'identité du titulaire de compte présentés à votre conseiller (carte d'identité, passeport...)

L'adresse doit être complète : numéro, rue, code postal, ville et pays.

¹ En l'absence d'une auto-certification valide (complète), la Banque Palatine vous considérera comme résident fiscal de pays selon les éléments détenus dans son système d'information et en particulier pourra être amenée à vous considérer comme résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique (US Person) et/ou résident fiscal d'autres pays partenaires. Elle pourra déclarer à l'administration fiscale française, pour transmission aux administrations fiscales des pays concernés, les comptes, avoirs et revenus, sur la base des informations détenues dans son système d'information.

Si vous avez plusieurs adresses de résidence et que vous êtes considéré comme résident fiscal de plusieurs pays, veuillez indiquer votre adresse de résidence principale.

Question sur la nationalité/citoyenneté américaine



Dans le cas où la case « oui » concernant la nationalité/citoyenneté américaine est cochée, il faut impérativement indiquer Etats Unis en résidence fiscale, communiquer le NIF US (TIN) et transmettre un [formulaire W9](#) (disponible sur le [site de l'IRS](#) administration fiscale américaine) dûment complété. Dans le cas contraire une justification vous sera demandée.

Avez-vous la nationalité/citoyenneté américaine (Etats-Unis d'Amérique)* ?

Oui

Non

Si vous avez répondu Oui, il convient :

- d'indiquer « Etats-Unis d'Amérique » en Pays de résidence fiscale ainsi que le Numéro d'Identification Fiscale américain (TIN) dans la section II relative à la résidence fiscale du client. En cas de résidences fiscales multiples, il convient de compléter le tableau des éléments requis.
- De compléter également le [formulaire W-9 de l'IRS](#) (administration fiscale américaine).

Si vous avez répondu Non et si vous êtes né(e) aux Etats-Unis, veuillez fournir un [certificat de perte de nationalité](#) ou, en cas de non obtention de la nationalité américaine, tout autre justificatif.

II. Résidence(s) fiscale(s) du client

La notion de résidence fiscale est définie par chaque pays. Veuillez-vous référer à la définition émise par les services fiscaux des pays susceptibles de vous concerner. **En cas de doute sur votre (vos) résidence(s) fiscale(s), il est vivement recommandé de consulter un conseiller fiscal.**

Il faut indiquer dans ce pavé, la liste de **TOUS** les pays (incluant ou non la France) où la Personne Physique titulaire du compte est considérée comme résidente fiscale et **indiquer son NIF (Numéro d'identification fiscale) pour chacun de ces pays.**

- **La définition du NIF variant pour chacun des pays, veuillez- vous renseigner auprès de l'administration fiscale du pays concerné.** A titre indicatif, vous pouvez aller sur le site de l'OCDE en cliquant [ici](#)
- En l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale à ses contribuables, veuillez indiquer "NA" pour "Non Applicable".



Pour certains pays de résidence fiscale la présence du NIF est obligatoire pour que l'auto certification soit considérée comme valide (exemple : pour les Etats Unis, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, etc...)
Et pour d'autres pays, le NIF n'est obligatoire que pour les personnes physiques (exemple : Suisse). Il faut se référer au site de l'OCDE (voir lien ci-dessus).

II - RÉSIDENCE(S) FISCALE(S) DU CLIENT ⁽²⁾

(2) En tant qu'institution financière, la Banque Palatine n'est pas habilitée à remplir ce document au nom du client ou à lui fournir des conseils fiscaux en vue de remplir ce document. Aussi doute sur le statut du client ou sur sa résidence fiscale, il est vivement recommandé de consulter un conseiller fiscal.

Veillez indiquer ci-dessous, en toutes lettres, TOUS les pays où la Personne Physique cliente est résidente fiscale, y compris le cas échéant

Pays de résidence fiscale*	Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ^{*(3)} ou indiquer Non Applicable (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays d fiscale
1.	
2.	
3.	

Si vous avez indiqué « Etats-Unis d'Amérique » comme Pays de résidence fiscale, le Numéro d'Identification Fiscale américain (TIN)* est un obligatoire. Il convient également de compléter le formulaire W-9 de l'IRS (administration fiscale américaine).

⁽³⁾ Le NIF n'est pas obligatoire pour les clients dont le pays de résidence fiscale est la France.

III. Déclaration du client

L'ACC doit être obligatoirement datée et signée pour être acceptée et le nom de la personne signataire doit également être indiqué pour que le document soit valide.

III - DÉCLARATION DU CLIENT

Je certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées ci-dessus et je m'engage à informer immédiatement la Banque Palatine de tout changement de situation nécessitant la mise à jour de cette déclaration.

A défaut de communiquer tout ou partie de ces données ou en cas d'incohérences/contradictions non justifiées entre les déclarations effectuées dans cette auto-certification et les autres informations dont dispose la Banque Palatine, je comprends que mes comptes pourront être déclarés à l'administration fiscale française sur la base des indices de résidence fiscale déjà connus de la Banque Palatine, conformément à la réglementation relative à l'échange automatique d'informations. L'administration fiscale française transmettra ces informations aux administrations fiscales du ou des pays de résidence fiscale concerné(s).

Fait à* : le* :
Nom* : Prénom* : Signature* :

Nous attirons votre attention sur le fait qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du Code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Pour toute interrogation relative au bon formalisme du remplissage de l'auto-certification, vous pouvez vous adresser à votre conseiller clientèle et/ou adresser un mail à l'adresse suivante [BALEAI](mailto:BALEAI@banquepalatine.fr).